

## **WCC-2012-Res-015-FR**

### **Sauver les espèces les plus menacées du monde**

CONSIDÉRANT que les êtres humains sont aujourd'hui responsables de la plus grave extinction de masse des espèces depuis celle des dinosaures il y a 65 millions d'années, et que si la tendance actuelle se maintient la moitié de toutes les espèces vivantes seront éteintes dans 100 ans du fait de la destruction des habitats, de la pollution, des espèces envahissantes et des changements climatiques ;

NOTANT que l'*Alliance pour l'extinction zéro* (AZE) rassemble 75 organisations non gouvernementales de conservation de la diversité biologique dont l'objectif est d'empêcher l'extinction des espèces en identifiant et en préservant les lieux où des espèces classées En danger ou En danger critique d'extinction selon les critères de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* sont confinées à un seul et dernier site ;

SACHANT que l'*Alliance pour l'extinction zéro* a identifié, à ce jour, 920 espèces extrêmement menacées au plan mondial, confinées à quelque 587 sites uniques, et que la perte de l'un de ces sites quel qu'il soit, du fait de la destruction de l'habitat ou d'autres menaces, précipiterait l'extinction de nombreuses espèces, au moins à l'état sauvage ;

ALARMÉ par le fait que seulement un tiers des sites bénéficient d'une protection juridique, et que la plupart sont entourés de populations humaines dont la densité démographique est environ trois fois supérieure à la moyenne mondiale ;

CONSIDÉRANT que le statut des sites de l'*Alliance pour l'extinction zéro* a été reconnu par la Convention sur la diversité biologique comme un sous-indicateur pour les Objectifs d'Aichi 11 et 12 du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, et que les nations devraient justifier de leurs progrès en matière de protection des sites et des espèces de l'*Alliance pour l'extinction zéro* dans leurs stratégies et plans d'action nationaux de conservation de la diversité biologique ; et

RAPPELANT l'initiative proposée par le Fonds pour l'environnement mondial en 2010, en vue d'aider les pays en développement Parties à la CDB à augmenter leurs investissements afin de protéger les sites de l'*Alliance pour l'extinction zéro*, ajoutant ainsi une nouvelle ligne de défense pour la diversité biologique hautement menacée dans le monde ;

#### ***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. RECONNAÎT l'importante contribution à la conservation de la diversité biologique que constituerait la protection d'espèces confinées à un seul site, par exemple ceux identifiés par l'*Alliance pour l'extinction zéro*.
2. INVITE les gouvernements du monde entier à protéger en priorité les sites des espèces En danger et En danger critique d'extinction confinées à un seul site, dans le cadre de leurs engagements au titre de la Convention sur la diversité biologique, et notamment des Objectifs d'Aichi 11 et 12 du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*.
3. DEMANDE à la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et à la Directrice générale de l'UICN :
  - a. d'encourager les pays Parties à la Convention sur la diversité biologique et tous les Membres de l'UICN à soutenir, s'il y a lieu, des initiatives nationales, régionales et mondiales destinées à améliorer la protection de ces sites ; et

- b. de porter à l'attention des pays en développement Parties à la Convention sur la diversité biologique les possibilités et les avantages qu'il y aurait à inclure des activités axées sur l'amélioration de la protection d'espèces confinées à un seul site dans leur portefeuille de projets soumis pour un financement potentiel du Fonds pour l'environnement mondial.
4. DEMANDE à la Directrice générale de mobiliser les bureaux régionaux de l'UICN afin qu'ils reconnaissent et soutiennent les stratégies et activités nationales destinées à protéger ces sites.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.